

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU Valable 5 ans à compter du 13/12/2019

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-19-1514\A-R1

**Matériau présenté par :** ASLAN Selbstklebefolien GmbH  
Oberael 2  
51491 Overath  
Allemagne

**Référence commerciale :** Clearboard ASLAN CB 90

**Description sommaire :** Film PET autoadhésif non ignifugé  
Mode de fixation : Autoadhésif (adhésif acrylique base aqueuse 25g/m<sup>2</sup>)  
Substrat : Plaque de plâtre cartonnée (support type défini dans la norme NF P 92-507)  
Face exposée : Film PET  
Application : Bâtiment Français  
Epaisseur nominale totale (déclarée par le client) : 50 µm.  
Masse surfacique (déclarée par le client) : 75 g/m<sup>2</sup>.  
Coloris présenté : Transparent.

**Nature de l'essai :** NF P 92-501 - Essai par rayonnement

**Référence du rapport d'essai :** DO-19-1514\A-R1 du 13/12/2019

**Classement :**

**M1**

**sur plaque de plâtre cartonnée (support type)**

### Durabilité du classement : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 13/12/2019

### Signé

Signature de la personne ayant réalisé le classement



Thomas FURF  
Ingénieur praticien

### Approuvé

Signature de la personne autorisant le présent rapport



Pour ordre, suppléant du président Franck POUTCH  
Skander KHELIFI  
Responsable technique